COMMUNE NOUVELLE
DINAN LÉHON

RELEVE DE DECISIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, **le mardi 12 novembre 2019, à 20 heures**, en la salle de Conseil de Dinan Agglomération (8 bd Simone Veil - Dinan), lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur l'affaire figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 6 novembre 2019.

Membres en exercice : 52

ETAIENT PRESENTS : M. LECHIEN (Maire), M. DEGRENNE (Maire délégué), Mme MEAL, Mme BALAY-MIZRAHI, M. LAGREE, Mme LE GUIFFANT, Mme PARIS, M. BOBIGEAT, Mme MIEL-GIRESSE, M. HELLIO, M. TOUMINET, M. JOUNEAU, M. BONENFANT, Mme MERDRIGNAC, Mme DESPRES, M.ORHANT, Mme MASSART, M.DERU, Mme de MILLEVILLE, Mme DESRAME, Mme PATRY, Mme GUILLEMOT, M. BRUNET, M. SACHET, M. de BELLEVUE, M. FORGET, Mme BRIEC-LAME, M. GOUILLAUD, M. GOMBERT, M. BIGOT, M. BADOUAL, Mme SOQUET, Mme BRINDEJONC, Mme TRISTANT, M. BARBE, Mme MALIDOR, M. de POMMEREAU, Mme COURDAVAULT, M. BRAULT.

ETAIENT EXCUSES : Mme BOURGAULT-LEBRANCHU (pouvoir à M. LECHIEN), Mme CASSANY (pouvoir à Mme MERDRIGNAC), Mme MISSIR (pouvoir à Mme BRIEC-LAME), M. CROCHETTE (pouvoir à M. DEGRENNE), M. SEGARD (pouvoir à M. FORGET).

ETAIENT ABSENTS : M. PASINO, Mme DAGUIER, Mme LAISNE, Mme PAULANGE, M. LE ROUX, Mme BEDEL, Mme CARRE-FAIRIER, Mme RIO.

SECRETAIRE : M. BRUNET

*
**

M. le Maire déclare la séance ouverte et propose David BRUNET comme secrétaire de séance.

David BRUNET fait l'appel. Le quorum est atteint.

Le relevé de décisions de la séance du 15 octobre 2019 est adopté.

M. le Maire précise que le bilan du plan de prévention et de sécurité pour 2018 et 2019 sera présenté en début de séance. Le bilan social simplifié des ressources humaines sera quant à lui présenté en fin de séance.

L'affaire n°6 à l'ordre du jour, *FINANCES - Demande de garantie d'emprunts Les Foyers-Reconversion du foyer La Courtine*, est reportée, des précisions devant être demandées auprès de Dinan Agglomération par la SA HLM Les Foyers.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

INFORMATION - Bilan du plan de prévention et de sécurité 2018/2019
Rapporteurs : Bernard LAGREE, Christine MASSART, Nathalie MALIDOR

M. LAGREE, Mme MASSART et Mme MALIDOR présentent le rapport 2018/2019 ainsi que les perspectives pour 2020.
Ces dernières sont :

- Le développement de la police de sécurité du quotidien (mise en place d'une 2ème tranche de patrouille de proximité en commun Police municipale /Gendarmerie, le mercredi après- midi sur l'ensemble du territoire) ;
- La mise en place d'intervention de la Police municipale dans les écoles primaires (sécurité routière) ;
- La mise en service de la vidéoprotection ;
- La poursuite de la coordination avec la Gendarmerie Nationale.

Tony CRESPIN - chef de la police municipale, Fabrice LE HAN - capitaine de Gendarmerie, Marie-Agnès RICHARD - agent municipal en charge du CLSPD sont présents afin d'apporter des précisions sur le bilan. Un échange s'ensuit avec les élus.

La discussion entre M. DERU, M. CRESPIN, M. LE HAN, Mme RICHARD, M. FORGET, M. BADOUAL, M. SACHET et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

AFFAIRE N° 1 - DIRECTION GENERALE - Convention de coordination de la Police municipale de Dinan et des forces de sécurité de l'Etat
Rapporteur : M. LAGREE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 43 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. BRAULT) :**

1. De valider la convention de coordination de la Police municipale de Dinan et des forces de sécurité de l'Etat.
2. D'autoriser M. le Maire à signer cette convention.

La discussion entre M. HELLIO, M. FORGET et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

AFFAIRE N° 2 - DIRECTION GENERALE - Création d'un comité d'éthique pour la vidéoprotection
Rapporteur : Mme MASSART

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE :**

1. De créer un comité d'éthique pour la vidéoprotection composé ainsi :
    - Le maire président de droit, ou son (sa) représentant(e),
    - 3 membres titulaires et 3 membres suppléants désignés par le conseil municipal en son sein,

- 3 personnalités qualifiées issues d'associations ou d'organismes (associations de défense des droits de l'Homme, associations d'aide aux victimes, associations de commerçants, …) désignés par M. le maire après appel à candidatures,
- Le bâtonnier du barreau de Saint-Malo-Dinan ou son (sa) représentant(e)
- La coordinatrice du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance
- Le chef de la Police municipale ou son (sa) représentant(e)
- Le commandant de la brigade de gendarmerie de Dinan

2. De désigner les représentants du conseil municipal ainsi :

   Titulaires : Bernard LAGREE, Christine MASSART, Stéphanie MISSIR

   Suppléants : Henri GOMBERT, Gilles de POMMEREAU, Michel FORGET

3. D'acter que le comité d'éthique aura toute latitude pour inviter des experts à participer à ses travaux, qu'il élaborera la charte éthique de la vidéoprotection qui sera validée par le Conseil municipal et qu'il se réunira selon la volonté de ses membres et au moins une fois par an.

La discussion entre Mme BRIEC-LAME et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

AFFAIRE N° 3 - FINANCES - Rapport d'orientations budgétaires pour 2020
Rapporteur : M. BOBIGEAT

M. BOBIGEAT présente le rapport d'orientations budgétaires pour 2020. Un débat s'ensuit.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **PREND ACTE** du débat budgétaire pour 2020.

La discussion entre Mme PARIS, M. FORGET, M. DERU, M. JOUNEAU, Mme BRIEC-LAME, M. BOBIGEAT et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

AFFAIRE N° 4 - FINANCES - Budget Commune et Parkings 2019 - Pertes sur créances irrécouvrables
Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE :**

1. De donner suite à la proposition faite par la Trésorière Municipale, dans le cadre des crédits disponibles au budget principal 2019, pour l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables, soit :
   - 10 578.51 € à l'article 6542 – créances éteintes
   - 2 855,38 € à l'article 6541 – admissions en non-valeur.

   La dépense en résultant, d'un montant total de 13 433,89 € est inscrite au budget principal.

2. De donner suite à la proposition faite par la Trésorière Municipale, dans le cadre des crédits qui seront ouverts au budget annexe Parkings souterrains, pour l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables, soit :
   - 274,60 € à l'article 6541 – admissions en non-valeur.

AFFAIRE N° 5 - FINANCES - Dinan Agglomération - Adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE :**

1. D'approuver le rapport de la C.L.E.C.T. du 24 juin 2019 sur les charges transférées au titre de l'année 2019.

2. Le montant final de l'allocation de compensation pour l'année 2018 s'élève, pour la commune nouvelle de Dinan (fusion des AC de Dinan et de Léhon) à 1 457 051,60 €.

3. Les recettes en résultant sont inscrites au budget principal Ville de Dinan 2019, en section de Fonctionnement – chapitre 73.

AFFAIRE N° 6 - FINANCES - Demande de remise gracieuse - Déficit de caisse Régie de recettes Tour de l'Horloge

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE :**

1. De donner un avis favorable à la demande de remise gracieuse du régisseur de la régie de recettes Tour de l'Horloge pour le déficit de 160 € qui a fait l'objet d'un ordre de versement en date du 10 juillet 2019,

2. De procéder à l'apurement du déficit dans le cadre de cette remise gracieuse pour la somme constatée de 160 €. La prise en charge du débet sera imputée au compte 6718 (autres charges exceptionnelles) du budget principal de la Ville de Dinan.

AFFAIRE N° 7 - CULTURE - Subvention exceptionnelle pour l'association Les Amis du Rail

Rapporteur : Mme LE GUIFFANT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** de verser une subvention exceptionnelle de 3 800 € (correspondant aux frais de personnel saisonnier), à l'association Les Amis du Rail dans le cadre de l'exposition organisée durant l'été 2019, salle R. Schuman.

La dépense en résultant est inscrite au budget principal - chapitre 65 - nature 6574.

AFFAIRE N° 8 - CULTURE - Subvention exceptionnelle Festival des Films courts de Dinan

Rapporteur : Mme DESRAME

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 43 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. FORGET)** de verser une subvention exceptionnelle de 2 500 € à l'association des Films courts de Dinan, dans le cadre du festival qui s'est tenu du 10 au 13 octobre 2019 à Dinan.

La dépense en résultant est inscrite au budget principal - chapitre 65 - nature 6574

La discussion entre Mme BRIEC-LAME, Mme DESRAME et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

AFFAIRE N° 9 - AFFAIRES GENERALES - Avis sur les dérogations au repos dominical de commerces de détail accordées pour l'année 2020

Rapporteur : M. SACHET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 40 voix POUR et 4 voix CONTRE (M. FORGET, Mme MISSIR, M. BRAULT et M. SEGARD)** d'émettre un avis favorable, pour l'année 2020, à l'ouverture exceptionnelle des commerces de détail de la commune où le repos a lieu normalement le dimanche avec les contreparties prévues par le code du travail pour les salariés concernés :

le 12 janvier, le 28 juin, les 12, 19, 26 juillet, les 2 et 9 août, le 29 novembre et les 6, 13, 20 et 27 décembre.

AFFAIRE N° 10 - AFFAIRES IMMOBILIERES - Acquisition de l'immeuble 3, rue du Petit Pain

Rapporteur : M. TOUMINET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE :**

1. D'acquérir l'immeuble situé 3, rue du Petit Pain à Dinan à un prix de 68 000 €. Tous les frais d'actes relatifs à cette transaction étant à la charge de la commune.

2. D'autoriser M. le Maire à conclure tous les documents se rapportant à cette affaire.

3. La dépense en résultant sera inscrite au budget principal – opération 201957

La discussion entre M. de BELLEVUE et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

AFFAIRE N° 11 - URBANISME - Résidence Séniors 24 rue du Bas Bourgneuf - Convention de rétrocession d'une liaison douce et de voirie dans le domaine public

Rapporteur : M. GOMBERT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE :**

1. De donner un accord de principe au classement du chemin, du trottoir et des places de stationnement dans le domaine public communal à l'issue de la réception définitive des travaux.

2. D'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante.

AFFAIRE N° 12 - CONSEIL MUNICIPAL - Compte-rendu des décisions prises par le maire dans le cadre des délégations du conseil municipal

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **PREND ACTE** des décisions prises par M. le Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal depuis juillet 2019 :

DECISIONS DU MAIRE 2019			
Numéro	**Date**	**Objet**	**Exécutoire le**
2019/14	02/07/2019	Extension éclairage Parking Thiers SDE22	04/07/2019
2019/15	02/07/2019	Réparation Poteau accidenté Route de St-Carné SDE22	04/07/2019
2019/17	29/05/2019	Tarifs – Bibliothèque Municipale – Abonnement saisonnier et vente de sac	14/06/2019
2019/18	29/05/2019	Tarifs Atelier du 5 BIS – Forum des associations	17/06/2019
2019/19	25/06/2019	Tarifs camping	25/06/2019
2019/22	02/07/2019	SDE - Rénovation de l'éclairage public avenue de la Grande Haye	04/07/2019
2019/23	02/07/2019	Rénovation des foyers équipés en ballon fluorescent	04/07/2019
2019/24	10/07/2019	Réalisation d'un contrat de crédit auprès de la Banque postale	10/07/2019
2019/25	19/07/2019	Réparation d'une crosse arrachée (vieux pont de Léhon)	18/07/2019
2019/26	16/08/2019	AVENANT N°2 à l'acte de création d'une régie de recettes : Tour de l'horloge - Augmentation du fonds de caisse	12/09/2019
2019/27	13/09/2019	Avenant n°1 - Régie de recettes de la bibliothèque	03/10/2019
2019/28	13/09/2019	Tarifs vente de café - Bibliothèque	03/10/2019

INFORMATIONS - RESSOURCES HUMAINES - BILAN SOCIAL SIMPLIFIE POUR L'ANNEE 2018

Rapporteur : M. ROBERT

M. ROBERT, Directeur général des services, présente le bilan social simplifié des ressources humaines pour l'année 2018.

L'ordre du jour est épuisé.

M. le Maire précise que le prochain conseil municipal est prévu le mardi 17 décembre.

La séance est levée à 23 heures.